Image not found or type unknown

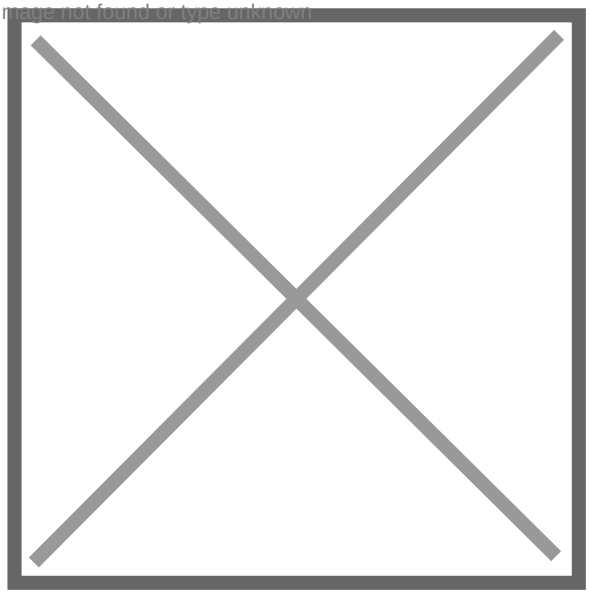

Particulier vend des tableaux, impôt?

Par **claire59**, le **02/05/2013** à **22:50**

Bonjour,

J'ai des tableaux chez moi et j'aimerais les vendre par un intermédiaire. J'aimerais savoir si je dois déclarer sur les impôts?

PS: je ne suis pas artiste. Je vais bien déménager et je veux pas prendre les tableaux...donc, j'ai envié de les vendre.

Merci à vous tous.
(Si je me suis trompée de forum, il faut me le dire)

Claire

Par **Lag0**, le **03/05/2013** à **07:11**

Bonjour,
Ce n'est pas ma spécialité, mais voir ce site qui explique la fiscalité en cas de revente d'œuvres d'art : http://www.galerie125.fr/droit-fiscalite
Informations à vérifier, bien sur...

Par **alterego**, le **13/05/2013** à **12:16**

Bonjour,

Lien intéressant de Lag0.

Le marché, principalement le figuratif, est en chute libre depuis plusieurs années.
Je serais étonné que vous réalisiez une quelconque plus-value. Donc pas d'impôt.

Les professionnels tirent les ficelles. Permettez-moi de ne pas rentrer dans le détail, ce serait beaucoup trop long.

S'il ne s'agit pas de grands-maîtres ou d'art moderne, au moins 10 bonnes années de galère en perspective, voire plus.
Il s'agit de petits-maîtres, conservez-les jusqu'à des jours meilleurs, 10 bonnes années aussi.

L'intermédiaire, commissaire-priseur ou marchand, travaille pour lui, pas pour le vendeur, et vous ne saurez jamais la vérité sur la transaction.

Dans un premier temps, consultez les côtes de vos peintres et tableaux sur le marché avant de prendre une décision http://www.artprice.fr/ et suivez le marché.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés